

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Nord (112-63)
Compte-rendu de la rencontre du 13 mars 2023
En visio-conférence

Liste des présences :

Organisation	Représentant	Présence
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin	X
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapscal)	Vanessa Bouffard-Thibault Jean-François Desbiens	
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	
Conseil de l'Eau Gaspésie Nord	Yves Briand	X
Conseil régional de l'environnement GIM	Mia Larochelle Christian Besnier	X X
Coop accès Chic-chocs	Bruno Bélliveau	
Coopérative Eau bois	Dominic Larrivée Laurie Chicoine	
Damabois Division Cap-Chat	Denis Bernier Geneviève Bernier	X
Destination Chic-Chocs	Denis Duteau	
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Michel Desrosiers	
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Antoine Gagnon-Poiré	X
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché-Larocque Steve Leblanc	X
Groupe Lebel	François Godin	
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat	*	
MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour	X
MRC de la Haute-Gaspésie	Charles-Philippe M. Laflamme	
Parc national de la Gaspésie	Aurélie Rivard	
Réserve faunique des Chic-Chocs	Bermans Drouin	
Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	
Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Antoine Tasset	
Regroupement des MRC de la Gaspésie	Dany Scott	
Sentier international des Appalaches	Jean-Pierre Gagnon	X
Uniboard Canada	Jérome Pelletier	
Yoland Laflamme inc.	Charles-Philippe M. Laflamme	

Fait le 2024-03-13

Par Geneviève Hamelin et Guillaume Berger-Richard (révision)

Liste des présences invités et observateurs :

Nom	Organisation	Secteur	Présence (X)
Michael Brousseau	BMMB	Ministère	X
Sébastien Pelletier	BMMB	Ministère	
Nicolas Leduc	MRNF (UG112)	Ministère	
Mathieu Prévost	MRNF (UG112)	Ministère	X
Sylvain Pelletier-Bergeron	MRNF (UG112)	Ministère	X
Félix O'Connor	MRNF (UG112)	Ministère	X
Steve Bujold	MRNF (reg. 11)	Ministère	X
Jason Argouin	MRNF (reg. 11 – Biologiste)	Ministère	
Guillaume Berger-Richard	Coordonnateur de la TGIRT	MRC Bonaventure	X

Fait le 2024-03-13

Par Geneviève Hamelin et Guillaume Berger-Richard (révision)

Point	Discussions	Décision / Recommandation / responsabilité / échéancier
1. Ouverture de la rencontre et adoption de l'ordre du jour	<p>Ouverture de la rencontre vers 13h00</p> <p>Un tour de table est fait.</p> <p>Guillaume présente l'ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation du PAFIO 2023-11 • Présentation du PAS • Varia • Fermeture de la rencontre <p><i>L'ordre du jour est adopté tel que présenté</i></p>	
2. Lecture, suivi et adoption du compte rendu de la rencontre du 4 décembre 2023	<p>Présentation du compte-rendu de la rencontre du 4 décembre 2023</p> <p><i>Le compte-rendu est adopté tel que présenté</i></p>	
3. Suivis	<p>Présentation des données réelles des AEC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données seront mises sur le site de la TGIRT; on verra ensuite quelles données peuvent être rendues publiques. • Cette mesure sera appliquée pour toutes les unités d'aménagement (plusieurs demandes ont été faites pour le partage des données). <p>Suivis en lien avec le partage des résultats VOIC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas encore fait entièrement; Guillaume, Steve, Andrew et Danny travaillent sur une potentielle carte interactive pour le site internet de la TGIRT. <p>Suivis des présentations PAFIO et PAS en lien avec les présentations de cartes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce sera fait pour les prochaines présentations. 	
4. Harmonisation du PAFIO 2023-11	<p>Commentaires d'ordre stratégique</p> <p>Voirie forestière –</p> <p>Proposition d'une approche dérogative au RADF pour favoriser la planification de fermeture de chemin</p> <p>Proposition de faire un bilan du Plan de gestion de la voirie forestière</p>	

- Éléments transférés à la table commune étant donné leur nature stratégique

Harmonisation des usages

Lac à la loutre

Steve Bujold présente les mesures d'harmonisation.

Félix O'Connor présente une carte pour mettre en contexte.

Questions et commentaires

« Vous avez regardé les AEC pour les bassins versants. Pouvez-vous nous montrer les exutoires pour lesquels ces AEC sont calculées? La proposition aurait peut-être dû se baser sur les régions visées et non pas sur les bassins versants. On n'utilise pas le bon exécutoire pour les calculs. J'ai l'impression qu'on n'utilise pas l'AEC de la bonne façon, en lien avec la problématique. »

- Ce n'est pas la première fois qu'on reçoit le commentaire.
- C'est la méthode que nous sommes obligés de respecter.
- Des travaux se font sur ce sujet. On utilise ce qui a été convenu, dans les règlements comme avec la Table. Ce qui est convenu à la Table, c'est d'utiliser ces AEC-là.
- En Gaspésie, c'est sûr qu'on est aussi sensibles, on répond à tous les commentaires, on explique aux gens, on répond aux courriels et on en profite pour faire de la sensibilisation sur ce qui est fait en région. Ça ne nous tente pas de répondre qu'on ne fait que suivre les lois.
- Les commentaires enrichissent nos travaux; nous sommes contents que les gens émettent des préoccupations. On sait aussi que les gens émettent des préoccupations qui n'ont pas toujours des bases écologiques, mais plutôt personnelles.
- L'AEC a aussi ses limites, notamment lorsqu'elle est utilisée sur un petit territoire. L'AEC ne serait donc peut-être pas le bon moyen à utiliser pour répondre à la préoccupation.

« Quand les gens font part de préoccupations, avez-vous une marge de manœuvre pour les accommoder? Serait-il possible de modifier les bandes riveraines sur le bord de la frayère, par exemple? »

- On essaie d'être équitable pour tout le monde; si on veut protéger une frayère, il faut protéger toutes les frayères.
- On essaie de se donner des lignes directrices à appliquer partout.
- Pour un PAFIO, si une préoccupation sort des VOIC, on peut s'adapter. Dans le cadre des consultations, on ne peut pas toucher à la possibilité forestière, donc ça réduit notre flexibilité.
- On essaie tout de même d'étirer l'élastique lorsque possible.

« Entre le PAFIO et la PRAN, il y a environ 30 % des territoires qui vont être reportés ou éliminés. Il

s'agit de faire une banque de secteurs potentiels. »

« Cette préoccupation est assez ciblée, de petite superficie. Peut-être serait-il possible de faire une vérification terrain? »

- Au niveau du PAFIO, nous n'avons pas encore fait de vérification terrain. Du moment qu'on sélectionne les secteurs d'intervention potentiel, on peut évaluer par la suite les risques (érosions, sédimentation, etc.). Il s'agit des données qu'on prend lorsqu'on va sur le terrain.

« Est-il possible de retirer un lot de la récolte? »

- Ça prend une bonne raison pour retirer le droit.
- Il peut arriver que des BGA ou le Ministère appliquent des motifs de non-récolte.
- Il faut faire attention et essayer d'être équitable dans ce qu'on fait. Il faut se donner des règles régionalement pour tous les enjeux.

« Il serait intéressant de faire la planification fine autour de certains lacs. L'exercice pourrait peut-être être fait en direct, pour que tout le monde puisse comprendre comment ça fonctionne et émettre des préoccupations. »

(Sylvain P. Bergeron présente une carte des milieux humides.)

« Certains éléments ont été retirés du PAFIO, notamment ceux où il y avait un risque de sédimentation. Lors de la PRAN, on en enlève encore. »

« Il serait pertinent de clarifier quel outil a été utilisé pour construire le PAFIO, notamment la carte des milieux humides. »

- Ce qui est présenté à la Table n'est pas nécessairement ce qui sera utilisé pour répondre à la préoccupation.

Suivi : Analyser la dimension minimale d'un bassin versant pour lequel l'AEC est pertinente et utilisable

Propositions de la Table : En plus de la proposition du MRNF, les membres de la TLGIRT 112-63 propose :

- *Ajouter une validation terrain pour la présence de milieu humide ; et*
- *que le MRNF ajoute des éléments de réponses à l'émetteur en ajoutant une justification concernant les analyses Lidar de l'humidité au sol.*

[Cliquer ici pour accéder à la fiche harmonisée – Lac à la loutre](#)

Réserve faunique ChicChoc CR-LBCHA715

Steve Bujold présente les mesures d'harmonisation.

Questions et commentaires

« Est-ce que la proposition a déjà été discutée avec la SEPAQ »?

- Non, pas encore.

« Y a-t-il un chemin entre les deux sections? »

- Non.

« Attendez-vous que les arbres aient plusieurs mètres de haut? »

- Idéalement; c'est ce qu'on souhaite faire.

La proposition telle que présentée par le MRNF est la proposition recommandée par les membres de la Table.

[Cliquer ici pour accéder à la fiche harmonisée - RFCC](#)

CENG – Milieux humides boisées

Steve Bujold présente les mesures d'harmonisation

Questions et préoccupations

« On ne peut pas dire « les milieux humides », puisqu'ils sont tous différents. Dans plusieurs cas, c'est justifié de récolter dans ces secteurs. Il ne faut pas faire de généralisation. Ça pourrait être bon de faire une mise à jour des connaissances sur ce sujet. »

- Pour la préoccupation, des calculs ont été faits pour les milieux humides de nos zones. L'information dans les fiches de préoccupation est synthétisée étant donné l'espace restreint.

« La solution du Ministère est décevante étant donné qu'elle donne l'impression que les consultations sont inutiles. Si la planification respecte les lois, les VOIC, et autres, alors aucune mesure d'harmonisation n'est appliquée. Les acteurs ne répondront plus aux consultations si aucune harmonisation n'est possible. »

- Il est possible de proposer des éléments même si le Ministère a répondu. On peut documenter les commentaires et les recommandations.
- Le Ministère travaille avec vous, avec les VOIC qui ont été définis ensemble avec la Table.

	<p>Quand on a fait la distribution des enjeux qu'on a reçus, à savoir si c'était stratégique ou d'usage, on a hésité pour cette préoccupation. Ce que la préoccupation nous demande, c'est d'adopter une nouvelle philosophie. On ne peut savoir si tous les membres de la Table sont d'accord, il faut décider d'opérer ce changement de façon concertée.</p> <p>« Est-ce que la préoccupation était sur le PAFIO en entier ou relative à des zones spécifiques? Si la préoccupation touche l'ensemble de la planification tout le temps, il s'agit plus d'enjeux liés aux VOIC. Cette question devrait être traitée à l'échelle stratégique. Si on accepte cette demande, on retire les milieux humides boisés de l'exploitation. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est les deux. À défaut d'avoir un VOIC qui prend en compte cette lacune relative aux milieux humides boisés, on émet une préoccupation. On a fait des analyses spatiales pour arriver à ces chiffres-là, mais on ne pouvait pas transmettre les données pour chacun des polygones dans une fiche de préoccupation. La préoccupation touche au SIP. Tant et aussi longtemps que cet enjeu ne sera pas traité au niveau stratégique, il devra être traité au niveau opérationnel (sous forme de préoccupation et de demande d'harmonisation). <p>« La préoccupation a été mal comprise; il faut clarifier et reformuler. On demande de planifier les coupes ailleurs que dans les milieux humides boisés; l'affectation du territoire n'a rien à voir là-dedans. On demande de retirer les secteurs humides boisés, mais on peut déplacer la coupe. Il faudrait développer une stratégie régionale à ce sujet. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • La question est : en attendant quoi? Combien de temps on enlève les secteurs humides de la planification? <p>« Proposition de ne pas inclure les secteurs d'intervention (zones ciblées) dans le but de se doter de balises régionales concernant les milieux humides boisés, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas eu une réflexion stratégique. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le consensus ne serait sûrement pas obtenu à la Table, et cette proposition risque de ne pas être acceptée par le ministère. Cet enjeu concerne deux unités d'aménagement, et les acteurs ne sont pas tous présents aujourd'hui (ces acteurs seront consultés advenant une nouvelle proposition, dans le cadre d'une Table commune). • La globalisation de la planification des prochaines années a des répercussions sur des droits consentis et certains approvisionnements. La protection de ces milieux-là devrait être analysée dans le cadre de la planification annuelle. Les milieux humides boisés sont généralement peu touchés par la récolte; ils pourraient être analysés individuellement. • Plusieurs milieux humides ont été retirés de la planification pour pleins de bonnes raisons, et plusieurs ont été conservés. Il est toutefois intéressant de pousser la question. • Un principe de précaution serait à prioriser. Les enjeux de protection des milieux humides 	
--	--	--

boisés devraient être considérés dans la planification.

« Précision : un moratoire n'est pas demandé ni un gel de l'exploitation dans ces secteurs. »

« Il semble y avoir un consensus sur l'idée de se pencher sur la question, et de voir ensuite si on peut faire mieux que ce qui est fait actuellement. Idéalement, la Table s'entendrait sur une proposition. »

- L'essentiel est de se doter de balises régionales pour les limites qui ne sont pas couvertes pour les milieux humides. L'idée est d'avoir une réflexion et de se positionner régionalement.

« Proposition : *Il y a un consensus à l'effet de recommander à la Table GIRT commune d'établir des balises stratégiques sur la récolte ou non à l'intérieur des milieux humides non couverts par le RADF.* »

- Si adopté, cette proposition sera apportée à la Table commune.
- Rien ne nous empêche de se mettre des balises qui permettent la coupe, mais les balises sont nécessaires.

Il y a consensus à l'effet que la TGIRT doit analyser l'aménagement forestier dans les milieux humides non couverts par le RADF et établir, s'il y a lieu, des balises stratégiques sur la récolte, ou non, à l'intérieur de ces milieux humides.

Une rencontre de règlement de différends sera tenue ultérieurement avec les membres suivants :

- Yves Briand
- Mathieu Piché Larocque
- Denis Bernier
- Christian Besnier

Les membres de la TLGIRT 112-62 seront aussi invités à participer à cette rencontre

[Compte-rendu de la rencontre de médiation](#)

[Cliquer ici pour accéder à la fiche harmonisée - MHB](#)

Harmonisation opérationnelle

Deux préoccupations avaient été classées dans cette section afin de valider s'il y avait des enjeux de voirie tel que soulevé lors de la consultation. Après vérification, il n'y a pas d'enjeu de voirie aux endroits soulevés et l'implantation fermeture suggérée près du lac blanchet ne rentre pas dans les critères permettant la réalisation d'une implantation fermeture.

Les deux commentaires ont été déclassés dans la section des commentaires sans harmonisation.

<p>5. Présentation du PAS</p>	<p>Félix O’Conner présente le PAS 2024-03</p> <p>Cliquer ici pour accéder à la présentation</p> <p><u>Résumé du PAS</u> Le PAS est un peu plus gros que l’année passée, 1600 ha principalement Nord-Sud, dans la 112-63. Le PAS a été construit à même la programmation annuelle, il n’est pas excédentaire aux possibilités forestières, les VOIC sont respectés.</p> <p>Présentation des cartes de défoliation : Les cotes de défoliation étant cumulatives, on arrive à des cotes de plus en plus élevées. La défoliation est relativement bien concentrée dans les premières années dans le Nord, mais on voit qu’elle se déplace vers le centre, près de Murdochville.</p> <p>Le PAS se trouve dans deux des zones de tarification. Le volume SEPM (sapin, épinette, pin grise, mélèze) est le plus élevé, principalement le sapin baumier. Pour les feuillus durs, on parle d’érable et de bouleau, mais avec 32 000 m2 dans le PAS, on ne devrait pas avoir à aller en dehors du PAS pour l’approvisionnement. En tout, le PAS touche 235 000 m2 dans les deux zones de tarification.</p> <p>Il est à noter qu’il est intéressant d’analyser les cotes cumulatives de défoliation selon les zones de peuplement.</p> <p>On peut avoir un portrait de l’état de vigueur des arbres, et en les comparant d’une année à l’autre, on peut savoir s’ils sont en perte ou en gain de vigueur, notamment chez les arbres affectés par la TBE. On utilise un outil d’imagerie satellitaire, mais d’une assez grande précision.</p> <p><u>Questions et commentaires</u></p> <p>« Comme c’était déjà présenté au PAFIO, est-ce que des préoccupations ont été déposées? S’agit-il de zones à harmoniser? »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ça ne peut pas être planifié à la PRAN autorisée sans avoir été harmonisé. • Il s’agit d’un point d’information; les PAS sont des commandes ministérielles, et donc ça déroge de ce qui est supposé être attribué. • Toutefois, en Gaspésie tous les blocs attribués ont déjà été consultés lors d’un PAFIO. 	
<p>6. Varia</p>	<p>Consultation dirigée en cours sur Square Forks; vous êtes invités à émettre des commentaires.</p>	

	D'autres rencontres d'harmonisation sont prévues demain le mercredi 13 mars 2024 pour la zone 112-62 et les mardi et mercredi 19 et 20 mars 2024 pour la zone 111-61.	
7. Fin de la rencontre	La rencontre est levée à 15h39.	

Fait le 2024-03-13

Par Geneviève Hamelin et Guillaume Berger-Richard (révision)

Tableau de l'ensembles des suivis

Mandats / suivis

	Par	Provient de - Date de rencontre
Apporter au comité voirie les préoccupations déposées	TGIRT	2024-03-13
Faire un suivi sur le partage des shapefiles des résultats des VOIC	TGIRT/MRNF	2023-12-.04
Faciliter la lecture de carte par l'ajout de certaines villes et chemins principaux	MRNF	2023-12-04
Analyser la dimension minimale d'un bassin versant pour lequel l'AEC est pertinente et utilisable	MRNF et Comité MHH	2024-03-13
La TGIRT doit analyser l'aménagement forestier dans les milieux humides non couverts par le RADF et établir, s'il y a lieu, des balises stratégiques sur la récolte, ou non, à l'intérieur de ces milieux humides.	TGIRT	2024-03-13

Fait le 2024-03-13

Par Geneviève Hamelin et Guillaume Berger-Richard (révision)